



que faire quand il y a eu reconnaissance paternité

Par **sosoamel**, le **31/01/2011** à **18:04**

bonjour, mon ex mari a reconnu ma fille cela fait 6 ans maintenant sachant qu'il n'était pas le père biologique. Aujourd'hui nous sommes divorcées. Que se passera-t-il si le vrai père veut la reconnaître ? A-t-il encore des droits sur elle alors qu'elle est âgée de 11 ans. en vous remerciant d'avance.

Par **Domil**, le **01/02/2011** à **10:23**

Si la reconnaissance a plus de 5 ans de possession d'état conforme au titre, elle n'est plus contestable ni par celui qui a fait la reconnaissance mensongère, ni par le père biologique, ni par la mère